

## Le petit patrimoine d'Anor : un trésor à protéger, à sauvegarder et à valoriser !

Symboliques du territoire du Parc naturel régional et de la commune d'Anor, au même titre que le bocage, ces petits édifices constituent une richesse patrimoniale évidente et le socle d'une attractivité touristique.

Ce bien commun à tous, par sa valeur de témoignage et par son potentiel de valorisation, mérite une attention toute particulière.

C'est le sens de la politique engagée par la Ville d'Anor au travers de plusieurs actions concrètes !

Dossier de presse – Ville d'Anor  
le vendredi 24 juillet 2020

contact :

[samuel.pecquerie@ville-anor.fr](mailto:samuel.pecquerie@ville-anor.fr)  
06.73.84.21.84 – 03.27.59.51.11  
Mairie d'Anor – BP 3 – 59 186 ANOR

Ville d'Anor , 5 et 5 bis rue Léo Lagrange, BP n°3  
59 186 ANOR – [contact-mairie@anor.fr](mailto:contact-mairie@anor.fr)  
Télécharger l'application My Anor  
Disponible sur les stores  
Google Play ou sur l'App store

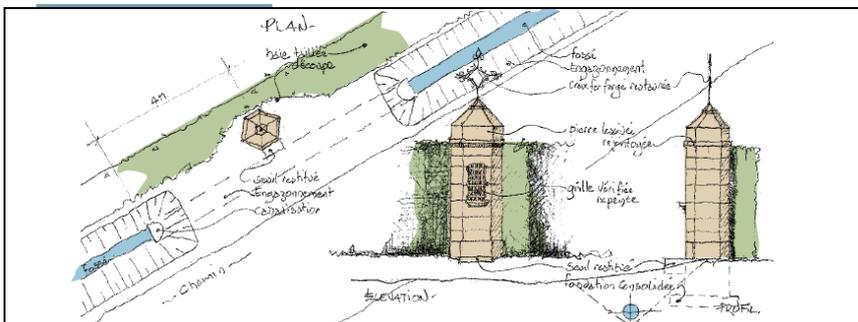


**Origines :** Les chapelles existent depuis la **christianisation du territoire durant la période médiévale**. Leur édification persiste **jusqu'après le XIX<sup>e</sup> siècle**. Elles sont **dédiées à un défunt, à un ou plusieurs Saints**, en relai d'un lieu de dévotion éloigné et symbolisent la **position sociale du constructeur**.

*Niché au cœur du bocage Avesnois, le petit patrimoine est un prestigieux témoin du passé. Il reflète le savoir-faire hérité des générations précédentes (maçonnerie, taille de la pierre, ferronnerie...), exprimé au travers d'édifices culturels (oratoires, calvaires, chapelles...), usuels (lavoirs, fontaines...) ou culturels (kiosques...).*

### L'importance du patrimoine vernaculaire en Avesnois et à Anor

La **préservation du petit patrimoine rural de l'Avesnois est une nécessité partagée** par l'ensemble des acteurs de ce territoire. Témoin du passé et encore fortement ancré dans le territoire, il **reflète le savoir-faire des générations précédentes** qui ont adapté aux contraintes locales l'expression de leurs croyances, de leurs rites et de leurs usages.



Emprunts de caractéristiques et de particularisme régional, ces petits édifices constituent une **richesse patrimoniale évidente** et le **socle d'une attractivité touristique**.

**Pour Anor, ce bien commun**, par sa valeur de témoignage et par son potentiel de valorisation, **mérite une attention toute particulière**. En effet, chaque pièce est unique par elle-même et souvent par l'aménagement de ses abords.

Au-delà de sa valeur patrimoniale, le petit patrimoine constitue en outre des points de **repères forts du paysage**.

Par ailleurs, certains édifices, tels que les chapelles ou les grottes, peuvent constituer à leur échelle un **refuge de biodiversité**, voire un **site de reproduction notamment pour les chauves-souris**.

### Près d'une soixantaine d'édifices répertoriés à Anor !

Parmi les édifices recensés en Avesnois, **la ville d'Anor présente la particularité de comporter un nombre important d'oratoires et de chapelles (59 connus)** édifiés sur une longue période historique et présentant un large panel des savoir-faire et des matériaux en usage au cours du temps. Ces édifices participent pleinement à la richesse patrimoniale et à l'attractivité touristique de la commune, **ce que relève le Projet d'Aménagement et de Développement Durable élaboré dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme** et dans lequel s'intègre une **Orientation d'Aménagement et de Programmation spécifique consacrée au petit patrimoine**.

Un lien particulièrement fort existe entre les habitants d'Anor et leur patrimoine dit vernaculaire, et de nombreux édifices culturels font encore l'objet d'un entretien régulier, voire d'une restauration récente. Dans ce contexte, un travail important de recensement a d'ailleurs été entrepris avec le soutien du réseau associatif et dans le prolongement du **travail remarquable de l'association des Amis des Chapelles et de l'implication du regretté Jean-Jacques GUICHARD**. Les éléments patrimoniaux identifiés lors de ce travail ont servi de support à l'élaboration du dispositif.

**Le petit patrimoine d'Anor : un trésor à protéger, à sauvegarder et à valoriser !**

Symboliques du territoire du Parc naturel régional et de la commune d'Anor, au même titre que le bocage, ces petits édifices constituent une richesse patrimoniale évidente et le socle d'une attractivité touristique.

Ce bien commun à tous, par sa valeur de témoignage et par son potentiel de valorisation, mérite une attention toute particulière.

**C'est le sens de la politique engagée par la Ville d'Anor au travers de plusieurs actions concrètes !**

## Une nécessaire préservation du patrimoine.

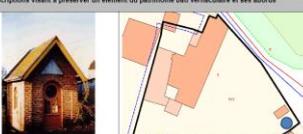
En vue de la **préservation du petit patrimoine Anorien**, toute intervention sur ce type de bâti, allant de la simple mise en valeur à la restauration complète, nécessite une **approche réfléchie et ordonnée** au regard **des matériaux et des techniques** qui ont été utilisés lors de son édification, mais aussi en regard de la politique communale.

Pour cela, il convient d'abord de procéder par étapes : Observer et diagnostiquer, puis intervenir de manière adaptée (prendre les mesures d'urgence, se fixer des priorités). Si l'ampleur de la restauration l'exige, il faut alors prendre conseil auprès d'un professionnel du patrimoine.

Une protection réglementaire est en outre indispensable, dans le cadre du Code de l'Urbanisme et notamment de ses articles L.151-19, L.123-1-4 et L.123-1-5 III 2, car il est en effet important de ne pas commettre l'irréparable et de **ne pas perdre l'authenticité de chacun des édifices** repérés, justifiant le **régime de protection** mis en œuvre dans le cadre de cette Orientation d'Aménagement et de Programmation du Plan Local d'Urbanisme d'Anor.

Commune d'Anor - Plan Local d'Urbanisme - Orientation d'Aménagement et de Programmation

Tableau de prescriptions visant à préserver un élément du patrimoine bâti vernaculaire et ses abords

N° de référence :	42	
Typologie :	Chapelle	
Façade / Section et N° :	E 111	
Adresse cadastrale :	1 rue de la Vierge Blanche	
Description de l'édifice :	Chapelle accessible de la voirie publique dotée de nombreux saints, datant de 1927 et constituée de briques.	
Argumentaire :		Règles de préservation :
Valeur de pratique :	Cet élément témoigne des pratiques culturelles très soutenues au XVIIIème et XIXème siècle, qui consistent à édifier un oratoire en façade.	X
Valeur de mémoire :	Une chapelle est généralement édifiée à la mémoire d'un défunt ou d'un événement particulier et permet le recueillement.	X
Valeur de savoir-faire :	Cet édifice relève le maître du travail de la maçonnerie et de la menuiserie traditionnelle de la région d'édification de cet édifice.	X
Valeur de repère :	Ce type d'édifice constitue un véritable repère d'aménagement urbain ou rural, permettant de se localiser et de se repérer dans le paysage.	X
Autre valeur :		
Prescriptions :		

Ce régime de protection, mis en place par la commune,

porte sur le petit patrimoine rural lié à la religion et aux croyances à Anor et comprend : **le calvaire, les 23 chapelles, les 34 oratoires et la grotte.**

Ainsi et depuis la validation par le Conseil Municipal le 16 juin 2016, chaque élément protégé au titre de

l'article L123-1-5 III 2 du Code de l'Urbanisme est **identifié et localisé grâce à une cartographie et une fiche descriptive** qu'il est possible de consulter sur le site de la commune <https://www.anor.fr/fichiers/urbanisme/67.pdf> ou directement en scannant le code ci-contre.



## Anor va plus loin dans la préservation de cette richesse patrimoniale !



Au-delà du dispositif permettant de préserver cette richesse patrimoniale en soutien aux efforts déjà menés auparavant par les habitants et par le réseau associatif Anorien, **Anor a souhaité encourager la rénovation**, à l'instar de son dispositif d'aide à la rénovation des façades. Ainsi, **une aide financière a été décidée par le conseil municipal**. Elle permet d'allouer **jusqu'à 30 % du montant H.T. des travaux éligibles** aux propriétaires des édifices identifiés dans le PLU qui auront

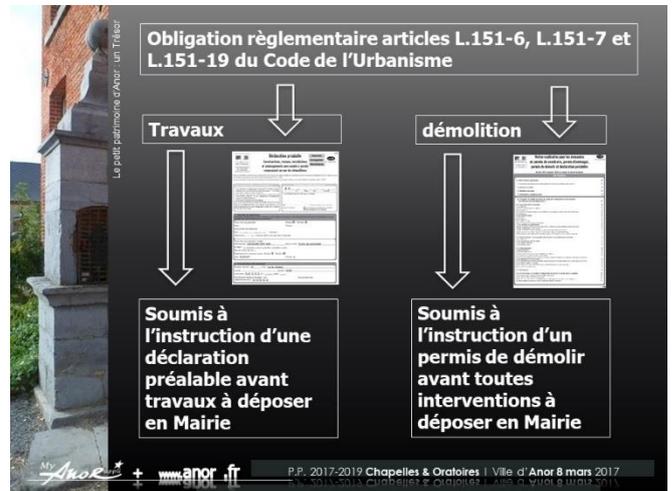
décidé de les restaurer conformément aux recommandations du Parc !

C'est au regard de ce dispositif que **les frères PETIT, Jean-Pierre et Jean-Joseph, ont souhaité faire don à la commune de la chapelle édifiée par leurs ancêtres** afin qu'elle puisse être rénovée et entretenue pour rendre hommage à la mémoire de leurs parents et grands-parents.



# Les frères Petit font don de leur Chapelle

**DON** Jean-Pierre et Jean-Joseph Petit ont décidé de faire don de la chapelle qu'ils ont héritée de leurs parents à la commune avec pour unique souhait qu'elle soit restaurée et entretenue.



### LES FONDATEURS




Edmond PETIT 1887-1975  
Léa COLIN-PETIT 1892-1979

### LES HÉRITIERS




Raymond PETIT 1920-2016  
Anne-Marie DOGNA 1920-2005

### LES DONATEURS




Jean-Joseph PETIT 1946-2019  
Jean-Pierre PETIT 1952-2019

### LES DATES

**10.04.2017**  
Acceptation de la donation de la chapelle par le Conseil Municipal

**17.12.2018**  
Signature de l'acte de donation entre les Consorts PETIT et la Ville d'Anor

**2019**  
Réfection complète de la chapelle par les services techniques municipaux en régle et toiture en ardoise naturelle par Marcel FOLATRE, artisan.

**24.07.2020**  
Inauguration de la chapelle rénovée.

**Édificateurs et dédicaces : Edmond PETIT et Léa COLIN** ont édifié cette chapelle en 1927. Ils l'ont dédiée à St ETON, ST CORNEILLE, ST SYLVESTRE, SACRÉ COEUR, ND DE LOURDES et STE THÉRÈSE et l'ont léguée à leurs héritiers Raymond PETIT et Anne-Marie DOGNA, puis Jean-Joseph et Jean- Pierre PETIT.

### Particularités architecturales

Cette chapelle est à plan « **à pans coupés** », la partie arrière de la construction étant biseautée. Elle est réalisée en briques posées 'la française' (*alternant les rangs de briques en long et en large, c'est-à-dire en boutisse et en panneresse*), à joint ocre. Elle présente une **toiture en ardoise naturelle** à deux pans latéraux, dessinant un pignon triangulaire orné d'une pierre bleue en guise de fronton central, lui donnant un **style néo-classique**. Les menuiseries de bois s'insèrent dans des ébrasements à linteaux arqués dits "à un rouleau".

### Travaux réalisés sur l'édifice

La chapelle a été restaurée en 2019 en régie par les services techniques communaux d'Anor et Marcel FOLATRE, artisan pour la couverture.

Le montant total s'élève à 10.516,33 € décomposé comme suit : 2.649,32 € pour la fourniture et la main d'œuvre communale, 1.256,51 € pour les frais d'acte notarié de donation auprès de Maître BOUMENGEL et 6.610,50 € pour la réfection complète de la toiture en ardoise naturelle par Marcel FOLATRE, artisan.



Pour bénéficier du dispositif d'aide communale à la rénovation des Chapelles & Oratoire d'un montant de 30 % du montant H.T. des travaux : Contacter la Mairie d'Anor au 03.27.59.51.11 ou par mail [contact-mairie@anor.fr](mailto:contact-mairie@anor.fr). Vous pouvez également télécharger la délibération du Conseil Municipal de la Ville d'Anor sur le site internet de la commune [www.anor.fr](http://www.anor.fr) rubrique "Votre Mairie" puis "Téléchargements" ou directement à l'aide du lien suivants <https://www.anor.fr/fichiers/telechargements/498.pdf> ou scanner le QR ci-contre :



Pour obtenir des conseils et des recommandations : consulter le site du Parc Naturel Régional de l'Avesnois <http://www.parc-naturel-avesnois.fr/blog/2012/10/03/je-protège-mon-petit-patrimoine-bati/> ainsi que le document réalisé par le Parc naturel régional de l'Avesnois " Préserver et valoriser le petit patrimoine rural f <http://www.parc-naturel-avesnois.fr/wp-content/uploads/2012/10/PETIT-PATRIMOINE-30X2111.pdf>